

De la confiance

TOS, Privacy et autre barbarismes

David Soulayrol
david@ti-nuage.fr

Association Ti Nuage
<https://ti-nuage.fr>

Café Théodore, Trédrez-Locquémeau, 2024



2025-02-15

De la confiance

De la confiance
TOS, Privacy et autre barbarismes

David Soulayrol
david@ti-nuage.fr
Association Ti Nuage
<https://ti-nuage.fr>

Café Théodore, Trédrez-Locquémeau, 2024

L'idée de cette présentation est née d'une part de la volonté de mettre en lumière ce que coûte réellement un service numérique « gratuit », et d'autre part de répondre à la question entendue dans un GULL : « comment est-ce que je peux faire confiance à un fournisseur de service qui se prétend plus respectueux ? »

Ti Nuage est une association loi 1901 située à Vieux-Marché. Ses buts :

- la fourniture de services numériques libres et éthiques ;
- l'accompagnement aux usages du numérique.

Elle propose :

[Des services libres](https://www.ti-nuage.fr/services.html) sur [https ://www.ti-nuage.fr/services.html](https://www.ti-nuage.fr/services.html)

[Des rendez-vous](#) tous les premiers jeudis du mois.



2025-02-15

De la confiance

Présentations

- Présentation du conférencier.
- Présentation de l'auditoire.

Présentation

Ti Nuage est une association loi 1901 située à Vieux-Marché. Ses buts :

- la fourniture de services numériques libres et éthiques ;
- l'accompagnement aux usages du numérique.

Elle propose :

[Des services libres](https://www.ti-nuage.fr/services.html) sur [https ://www.ti-nuage.fr/services.html](https://www.ti-nuage.fr/services.html)

[Des rendez-vous](#) tous les premiers jeudis du mois.

Microsoft est-il le Grand Satan ?

— <https://www.gnu.org/philosophy/microsoft.fr.html>

Don't be evil

— Motto de Google jusqu'en 2018



└ Introduction

- Identifier Microsoft à Satan nous vient d'une période durant laquelle la guerre des navigateurs faisait rage, et Microsoft comparait Linux à un cancer. Cette attitude est encore véhiculée par certains, de manière atavique et sans réflexion approfondie semble-t-il.
- D'autres, ou les mêmes, ont pu louer Google pour tous les services qu'il a offert à ses utilisateurs. Ou au contraire vénérer Apple qui se targue de mieux protéger les siens.
- L'objet d'une entreprise est toujours de gagner de l'argent, et elle agit toujours en fonction de ses intérêts. Il ne s'agit donc pas ici de vouer aux gémonies ou d'aduler telle ou telle entreprise, mais de juger leur comportement dans le cadre des services qu'elles proposent.

De quoi parle-t-on ?

Cette présentation se concentre sur les structures qui offrent un service à destination d'un utilisateur. Ces services, gratuits ou non, comprennent :

- des outils logiciels (Apple, Adobe, Google, Microsoft, etc.) ;
- des ressources matérielles ou logiques (Les mêmes, Amazon, etc.) ;
- du « contenu » (Netflix, OpenIA, OpenStreetMap, Spotify, Wikipedia, etc.).



2025-02-15

De la confiance

└ De quoi parle-t-on ?

- Notons que le terme « contenu » est véhiculé par les entreprises, réduisant sa signification à une marchandise.
- S'il existe des fournisseurs de services attachés à un média en particulier, il s'avère que l'essentiel des entreprises de ce secteur possède un intérêt dans plusieurs domaines. Parce que le service en lui-même n'a d'autres intérêt pour elles que de monopoliser davantage l'attention de leurs utilisateurs.

De quoi parle-t-on ?

Cette présentation se concentre sur les structures qui offrent un service à destination d'un utilisateur. Ces services, gratuits ou non, comprennent :

- des outils logiciels (Apple, Adobe, Google, Microsoft, etc.) ;
- des ressources matérielles ou logiques (Les mêmes, Amazon, etc.) ;
- du « contenu » (Netflix, OpenIA, OpenStreetMap, Spotify, Wikipedia, etc.).

De quoi parle-t-on ?

Cette présentation se concentre sur les structures qui offrent un service à destination d'un utilisateur. Ces services, gratuits ou non, comprennent :

- des outils logiciels (Apple, Adobe, Google, Microsoft, etc.) ;
- des ressources matérielles ou logiques (Les mêmes, Amazon, etc.) ;
- du « contenu » (Netflix, OpenIA, OpenStreetMap, Spotify, Wikipedia, etc.).

Quelques exemples de services ignorés ici :

- les services d'identité numérique ;
- les registres de noms de domaine ;
- les plateformes de transport de courrier.



2025-02-15

De la confiance

└ De quoi parle-t-on ?

- Notons que le terme « contenu » est véhiculé par les entreprises, réduisant sa signification à une marchandise.
- S'il existe des fournisseurs de services attachés à un média en particulier, il s'avère que l'essentiel des entreprises de ce secteur possède un intérêt dans plusieurs domaines. Parce que le service en lui-même n'a d'autres intérêt pour elles que de monopoliser davantage l'attention de leurs utilisateurs.

De quoi parle-t-on ?

Cette présentation se concentre sur les structures qui offrent un service à destination d'un utilisateur. Ces services, gratuits ou non, comprennent :

- des outils logiciels (Apple, Adobe, Google, Microsoft, etc.) ;
- des ressources matérielles ou logiques (Les mêmes, Amazon, etc.) ;
- du « contenu » (Netflix, OpenIA, OpenStreetMap, Spotify, Wikipedia, etc.).

Quelques exemples de services ignorés ici :

- les services d'identité numérique ;
- les registres de noms de domaine ;
- les plateformes de transport de courrier.

Le coût d'un service numérique

Un service numérique suppose :

- du stockage ;
- de la puissance de calcul ;
- de la *bande-passante* et de la *disponibilité*.

2025-02-15

De la confiance

└ Le coût d'un service numérique

- Comme le laisse entendre l'adage « si c'est gratuit, c'est vous le produit », un service n'est jamais gratuit. La structure qui fournit le service obtient toujours quelque chose en retour : paiement direct, subventions, dons, recettes publicitaires, etc. Souvent, les sources des recettes sont multiples.
- Mais parce que les services numériques sont le plus souvent proposés par de grandes entreprises, les frais comprennent la communication, les dividendes des actionnaires, les investissements pour leur croissance, etc.

Le coût d'un service numérique

Un service numérique suppose :

- du stockage ;
- de la puissance de calcul ;
- de la *bande-passante* et de la *disponibilité*.



Le coût d'un service numérique

Un service numérique suppose :

- du stockage ;
- de la puissance de calcul ;
- de la *bande-passante* et de la *disponibilité*.

Il coûte :

- des achats, de la maintenance de matériel ;
- de l'énergie ;
- de la main d'œuvre ;
- des frais de fonctionnement.

2025-02-15

De la confiance

Le coût d'un service numérique

- Comme le laisse entendre l'adage « si c'est gratuit, c'est vous le produit », un service n'est jamais gratuit. La structure qui fournit le service obtient toujours quelque chose en retour : paiement direct, subventions, dons, recettes publicitaires, etc. Souvent, les sources des recettes sont multiples.
- Mais parce que les services numériques sont le plus souvent proposés par de grandes entreprises, les frais comprennent la communication, les dividendes des actionnaires, les investissements pour leur croissance, etc.

Le coût d'un service numérique

Un service numérique suppose :

- du stockage ;
- de la puissance de calcul ;
- de la *bande-passante* et de la *disponibilité*.

Il coûte :

- des achats, de la maintenance de matériel ;
- de l'énergie ;
- de la main d'œuvre ;
- des frais de fonctionnement.



1 Des relations contractuelles

2 Cas d'usage

- Disney+
- Google
- Twitter / X
- Synthèse

3 À qui se fier ?



2025-02-15

De la confiance

Des relations contractuelles

Des relations contractuelles

- Cas d'usage
 - Disney+
 - Google
 - Twitter / X
 - Synthèse

- À qui se fier ?

Les contrats

Du moment qu'il y a échange de services ou de biens, il y a nécessité de protéger chacune des parties et donc d'encadrer l'échange.

En droit, un contrat est un accord de volontés concordantes (consentement) entre une ou plusieurs personnes (les parties) en vue de créer une ou des obligations juridiques.

— Wikipedia, le 24/09/2023



2025-02-15

De la confiance

└ Des relations contractuelles

└ Les contrats

Les contrats

De moment qu'il y a échange de services ou de biens, il y a nécessité de protéger chacune des parties et donc d'encadrer l'échange.

En droit, un contrat est un accord de volontés concordantes (consentement) entre une ou plusieurs personnes (les parties) en vue de créer une ou des obligations juridiques.

— Wikipedia, le 24/09/2023

- Avertissement : je ne suis pas juriste, et cette entrée en matière n'a donc d'autre objet que de rappeler les bases qui constituent un contrat.
- Il est important en premier lieu de se souvenir que le contrat nécessite avant tout un consentement mutuel. Il est aussi intéressant de noter qu'il permet de protéger la plus faible des deux parties en présence.

Les CGU

Un contrat :

- détaille les droits et obligations de deux personnes dans le cadre d'un échange de biens ou de services ;
- permet de recourir à la justice pour forcer l'exécution des obligations.

2025-02-15

De la confiance

└ Des relations contractuelles

└└ Les CGU

Les CGU

Un contrat :

- détaille les droits et obligations de deux personnes dans le cadre d'un échange de biens ou de services ;
- permet de recourir à la justice pour forcer l'exécution des obligations.

- Les CGU en anglais se nomment *Terms of Service* (TOS).
- Les sujets abordés sont typiquement le rappel des conditions légales, la responsabilité des deux parties, la résolution des litiges.



Les CGU

Un contrat :

- détaille les droits et obligations de deux personnes dans le cadre d'un échange de biens ou de services ;
- permet de recourir à la justice pour forcer l'exécution des obligations.

Le contrat entre un fournisseur de service et ses utilisateurs s'appelle les *Conditions Générales d'Utilisation* (CGU). Il s'agit d'un *contrat d'adhésion* :

- il n'y a pas de négociation possible, l'acceptation est en bloc ;
- il est souvent particulièrement long et peu compréhensible.



2025-02-15

De la confiance

└ Des relations contractuelles

└ Les CGU

Les CGU

Un contrat :

- détaille les droits et obligations de deux personnes dans le cadre d'un échange de biens ou de services ;
- permet de recourir à la justice pour forcer l'exécution des obligations.

Le contrat entre un fournisseur de service et ses utilisateurs s'appelle les *Conditions Générales d'Utilisation* (CGU). Il s'agit d'un *contrat d'adhésion* :

- il n'y a pas de négociation possible, l'acceptation est en bloc ;
- il est souvent particulièrement long et peu compréhensible.

- Les CGU en anglais se nomment *Terms of Service* (TOS).
- Les sujets abordés sont typiquement le rappel des conditions légales, la responsabilité des deux parties, la résolution des litiges.

Les données personnelles

Les conditions d'utilisation mettent le plus souvent en jeu des données à caractère confidentiel. Les CGU s'accompagnent donc en général d'un second document couramment nommé *Règles de confidentialité*, *Vie privée* ou *Données personnelles*.

En Europe, l'échange de ces données est encadré par le *Règlement Général de Protection des Données* (RGPD).

2025-02-15

De la confiance

└ Des relations contractuelles

└ Les données personnelles

- Noter le merveilleux oxymore *Vie privée*.
- En anglais on rencontre en général *Privacy* ou *Data Privacy*.

Les conditions d'utilisation mettent le plus souvent en jeu des données à caractère confidentiel. Les CGU s'accompagnent donc en général d'un second document couramment nommé *Règles de confidentialité*, *Vie privée* ou *Données personnelles*.

En Europe, l'échange de ces données est encadré par le *Règlement Général de Protection des Données* (RGPD).



Le RGPD

Les grands principes du RGPD sont :

- collecter seulement les données nécessaires ;
- être transparent sur leur collecte et leur utilisation ;
- faciliter l'exercice des droits des personnes ;
- fixer une durée de conservation des données ;
- les sécuriser ;
- s'inscrire dans une démarche continue de mise en conformité.

<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>



2025-02-15

De la confiance

└ Des relations contractuelles

└ Le RGPD

Le RGPD

Les grands principes du RGPD sont :

- collecter seulement les données nécessaires ;
- être transparent sur leur collecte et leur utilisation ;
- faciliter l'exercice des droits des personnes ;
- fixer une durée de conservation des données ;
- les sécuriser ;
- s'inscrire dans une démarche continue de mise en conformité.

<https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>

- Il est important de retenir que le but de la législation est d'obtenir de l'utilisateur un consentement éclairé. Il doit connaître quelles sont les données collectées, conservées, et pour quel usage.
- Le RGPD est donc la raison de la multiplication des fenêtres de dialogue demandant l'autorisation pour les cookies. Ces fenêtres ne sont pas une règle à suivre, leur omniprésence est une conséquence et le symptôme du modèle économique répandu partout sur Internet.

1 Des relations contractuelles

2 Cas d'usage

- Disney+
- Google
- Twitter / X
- Synthèse

3 À qui se fier ?



2025-02-15

De la confiance

Cas d'usage

Des relations contractuelles

- Cas d'usage
 - Disney+
 - Google
 - Twitter / X
 - Synthèse

- À qui se fier ?

Une analyse sommaire

Les fournisseurs, dans leurs CGU :

- se dédouannent de toute responsabilité en cas de problèmes;
- écrivent des conditions sur l'âge ou la nationalité (souvent);
- imposent d'abandonner ses droits en cas de conflit (parfois).

Les analyses ci-après considèrent plus particulièrement le cas des données personnelles. Les documents cités ont été visités entre le 26 novembre et le 30 novembre 2023.

Pour aller plus loin : *Terms of Service, Didn't Read*.

<https://tosdr.org>



2025-02-15

De la confiance
└ Cas d'usage

└ Une analyse sommaire

Une analyse sommaire

Les fournisseurs, de leur CGU :

- se dédouannent de toute responsabilité en cas de problèmes;
- écrivent des conditions sur l'âge ou la nationalité (souvent);
- imposent d'abandonner ses droits en cas de conflit (parfois).

Les analyses ci-après considèrent plus particulièrement le cas des données personnelles. Les documents cités ont été visités entre le 26 novembre et le 30 novembre 2023.

Pour aller plus loin : *Terms of Service, Didn't Read*.

<https://tosdr.org>

- Ceci n'est qu'un aperçu destiné à montrer un éventail des pratiques existantes.
- Exemple d'impact de CGU : « TikTok added a section to its terms that mandates that all legal complaints be filed within one year of any alleged harm caused by using the app. The terms now say that TikTok users "forever waive" rights to pursue any older claims. And unlike a prior version of TikTok's terms of service archived in May 2023, users do not seem to have any options to opt out of waiving their rights. » <https://arstechnica.com/tech-policy/2023/12/tiktok-requires-users-to-forever-waive-rights-to-sue-over-past-harms/>
- Exemple d'abus : « Google is dealing with its second "lost data" fiasco in the past few months. [...] Google locked the issue thread on the Drive Community Forums at 170 replies before it was clear the problem was solved. It's also marking any additional threads as "duplicates" and locking them. » <https://arstechnica.com/gadgets/2023/12/google-calls-drive-data-loss-fixed-locks-forum-threads-saying-otherwise/>

Le cas Disney+

<https://www.disneyplus.com/fr-fr/legal/privacy-policy>

ESPACE LÉGAL

Règles de Respect de la Vie Privée Modalités relatives aux cookies Droits Données dans l'UE et au R-U À propos de Disney+ Conditions générales d'abonnement

RÈGLES DE RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

Dernière modification effectuée le : 20/09/2023

PORTÉE DE LA PRÉSENTE POLITIQUE

Ces règles de respect de la vie privée détaillent le traitement des données fournies ou collectées par les sites et applications dans lesquels figurent ces règles de respect de la vie privée, que ce soit pour nos plateformes numériques ou les applications que nous partageons sur des sites ou des plateformes de tiers. Elles détaillent également le traitement des données des clients qui nous sont transmises ou que nous collectons hors ligne via nos établissements physiques, comme les boutiques, parcs d'attractions, centres de villégiature et navires de croisières, ou par nos centre d'appel client. Nous appliquons ces règles conformément à la loi applicable aux pays

ti nuage

2025-02-15

De la confiance
└─ Cas d'usage
 └─ Disney+
 └─ Le cas Disney+

<https://www.disneyplus.com/fr-fr/legal/privacy-policy>

ESPACE LÉGAL

Règles de Respect de la Vie Privée Modalités relatives aux cookies Droits Données dans l'UE et au R-U À propos de Disney+ Conditions générales d'abonnement

- Débuter par Disney+ permet de se rendre compte d'emblée que les problèmes liés à la protection des données personnelles ne concerne pas uniquement les services apparemment gratuits.
- Disney+ présente ses conditions sous une forme très traditionnelle, ce qui n'est pas le cas d'autres services comme on va le voir ensuite.

Types de renseignements recueillis

2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Disney+

└─ Types de renseignements recueillis

- Une pause : À votre avis, quel type de renseignement trouve-t-on ?
- Les transactions sont les informations fournies avec le service clients, pour un achat, un échange, etc.
- Les messageries peuvent être des messages directs, en groupe, chats, etc.
- Considérant la technique et la géolocalisation, sont considérées par exemple l'adresse IP, le type et la configuration de l'appareil et du logiciel utilisé, les données fournies par le téléphone mobile.

Types de renseignements recueillis

- Les données d'inscription.
- Les données de transaction.
- Les données partagées via des forums publics, ou sur les sites et applications Disney.
- Les données envoyées via des messageries ou applications Disney.
- Les données obtenues par un tiers.
- Les données de géo-localisation.
- Les données concernant l'utilisation des sites et des applications Disney+.
- Les données techniques des appareils utilisés et de leur environnement.
- Les images et vidéos prises en magasin.
- Les enregistrements d'appel.



2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Disney+

└─ Types de renseignements recueillis

Types de renseignements recueillis

- Les données d'inscription.
- Les données de transaction.
- Les données partagées via des forums publics, ou sur les sites et applications Disney.
- Les données envoyées via des messageries ou applications Disney.
- Les données obtenues par un tiers.
- Les données de géo-localisation.
- Les données concernant l'utilisation des sites et des applications Disney+.
- Les données techniques des appareils utilisés et de leur environnement.
- Les images et vidéos prises en magasin.
- Les enregistrements d'appel.

- Une pause : À votre avis, quel type de renseignement trouve-t-on ?
- Les transactions sont les informations fournies avec le service clients, pour un achat, un échange, etc.
- Les messageries peuvent être des messages directs, en groupe, chats, etc.
- Considérant la technique et la géolocalisation, sont considérées par exemple l'adresse IP, le type et la configuration de l'appareil et du logiciel utilisé, les données fournies par le téléphone mobile.

Modalités de collecte

- Saisie directe.
- Collecte durant l'usage des services et applications, que l'on soit connecté ou non.
- Outils d'analyse.
- Rapprochement des données de tiers.

2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Disney+

└─ Modalités de collecte

Modalités de collecte

- Saisie directe.
- Collecte durant l'usage des services et applications, que l'on soit connecté ou non.
- Outils d'analyse.
- Rapprochement des données de tiers.

- La saisie directe comprend les formulaires, les enquêtes, les visites dans un établissement, les interactions avec le service clients, etc.
- La collecte couvre les cookies, les pixels, les balises, utilisées sur les sites et les applications.
- L'analyse s'applique sur les sites, les applications, et sur les hébergements tiers.
- Données de tiers : le seul exemple fourni est la vérification de l'adresse à l'aide d'un service tiers. Ce n'est qu'un exemple...



Utilisation des données

- Fourniture des services vus, réservés, achetés.
- Communication à propos du compte et des transactions.
- Envoi d'offres commerciales Disney et de tiers.
- Personnalisation du service.
- Publicités ciblées selon l'activité chez Disney et chez des tiers.
- Développement et optimisation des services.
- Détection des opérations frauduleuses ou illégales.
- Communication au sujet de rappels de produits ou de problèmes de sécurité.



2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Disney+

└─ Utilisation des données

Utilisation des données

- Fourniture des services vus, réservés, achetés.
- Communication à propos du compte et des transactions.
- Envoi d'offres commerciales Disney et de tiers.
- Personnalisation du service.
- Publicités ciblées selon l'activité chez Disney et chez des tiers.
- Développement et optimisation des services.
- Détection des opérations frauduleuses ou illégales.
- Communication au sujet de rappels de produits ou de problèmes de sécurité.

Utilisation des données

- Fourniture des services vus, réservés, achetés.
- Communication à propos du compte et des transactions.
- Envoi d'offres commerciales Disney et de tiers.
- Personnalisation du service.
- Publicités ciblées selon l'activité chez Disney et chez des tiers.
- Développement et optimisation des services.
- Détection des opérations frauduleuses ou illégales.
- Communication au sujet de rappels de produits ou de problèmes de sécurité.

Il ne s'agit là que de l'utilisation des données au sein du groupe Disney.

2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Disney+

└─ Utilisation des données

Utilisation des données

- Fourniture des services vus, réservés, achetés.
- Communication à propos du compte et des transactions.
- Envoi d'offres commerciales Disney et de tiers.
- Personnalisation du service.
- Publicités ciblées selon l'activité chez Disney et chez des tiers.
- Développement et optimisation des services.
- Détection des opérations frauduleuses ou illégales.
- Communication au sujet de rappels de produits ou de problèmes de sécurité.

Il ne s'agit là que de l'utilisation des données au sein du groupe Disney.



Partage des données

Disney ne partage pas les données collectées... Sauf :

- si vous l'autorisez afin de recevoir des offres commerciales ;
- si vous l'autorisez pour certains services délivrés par des tiers : voyages, restaurants, plateformes de réseaux sociaux ;
- quand Disney coopère avec des établissements financiers (carte Visa Disney) ;
- lorsque vous fournissez des données à National Geographic ou Hulu ;
- lorsque des sociétés réalisent des services au nom de Disney ;
- dans le cas de vente d'entreprise, ou pour se confirmer au droit applicable.

Il est précisé que les données sont transférables partout dans le monde.



2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Disney+

└─ Partage des données

Disney ne partage pas les données collectées... Sauf :

- si vous l'autorisez afin de recevoir des offres commerciales ;
- si vous l'autorisez pour certains services délivrés par des tiers : voyages, restaurants, plateformes de réseaux sociaux ;
- quand Disney coopère avec des établissements financiers (carte Visa Disney) ;
- lorsque vous fournissez des données à National Geographic ou Hulu ;
- lorsque des sociétés réalisent des services au nom de Disney ;
- dans le cas de vente d'entreprise, ou pour se confirmer au droit applicable.

Il est précisé que les données sont transférables partout dans le monde.

Le cas Google

`https://policies.google.com`

Google Règles de confidentialité et conditions d'utilisation

Présentation Règles de confidentialité Conditions d'utilisation Technologies FAQ

Connexion

Règles de confidentialité

Le présent document explique quelles informations nous collectons, pour quelle raison, et comment nous les utilisons. Il précise également comment les vérifier et les mettre à jour.

[Lire nos Règles de confidentialité](#)

Conditions d'utilisation

Le présent document décrit les règles que vous acceptez en utilisant nos services.

[Lire nos Conditions d'utilisation](#)

Centre de sécurité Google

Créer des produits pour tous implique de protéger chaque individu qui les utilise. Accédez à la page [safety.google](#) pour en savoir plus sur les options de sécurité intégrées, les paramètres de confidentialité et les outils qui permettent de définir des règles numériques de base pour votre famille concernant l'utilisation de produits en ligne.

[Découvrez ce que nous mettons en place pour garantir votre](#)

Compte Google

Contrôlez, protégez et sécurisez votre compte depuis un même endroit. Votre compte Google vous donne un accès rapide aux paramètres et aux outils qui vous permettent de sécuriser vos données et de protéger leur confidentialité.

[Accédez à votre compte Google](#)

ti nuage

2025-02-15

De la confiance
 ↳ Cas d'usage
 ↳ Google
 ↳ Le cas Google



- Les termes du contrat ont été découpés en sections et couvrent plusieurs (longues) pages.
- La forme se fait plus aérée. On va voir qu'il s'agit de rassurer l'utilisateur, de se montrer « concerné » ou « pro-actif » concernant les données de l'utilisateur.
- Chaque rubrique est introduite par une vidéo sur... Youtube!

Les conditions

Les conditions de Google couvrent l'usage :

- des applications et des sites;
- des plates-formes (comme Google Shopping, Firebase);
- des services incorporés par des applications ou des entreprises tierces;
- des appareils.

2025-02-15

De la confiance
└─ Cas d'usage
 └─ Google
 └─ Les conditions

Les conditions

Les conditions de Google couvrent l'usage :

- des applications et des sites;
- des plates-formes (comme Google Shopping, Firebase);
- des services incorporés par des applications ou des entreprises tierces;
- des appareils.



Les accroches des premiers chapitres

Lorsque vous utilisez nos services, vous nous faites confiance pour le traitement de vos informations. Nous savons qu'il s'agit d'une lourde responsabilité, c'est pourquoi nous nous efforçons de les protéger, tout en vous permettant d'en garder le contrôle.

— Introduction aux règles de confidentialité

Nous voulons que vous compreniez le type d'informations que nous collectons via nos services.

— Chapitre « Informations collectées par Google »

Les données nous permettent de concevoir des services de meilleure qualité.

— Chapitre « Raisons pour lesquelles nous collectons vos données »



2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Google

└─ Les accroches des premiers chapitres

Les accroches des premiers chapitres

Lorsque vous utilisez nos services, vous nous faites confiance pour le traitement de vos informations. Nous savons qu'il s'agit d'une lourde responsabilité, c'est pourquoi nous nous efforçons de les protéger, tout en vous permettant d'en garder le contrôle.

— Introduction aux règles de confidentialité

Nous voulons que vous compreniez le type d'informations que nous collectons via nos services.

— Chapitre « Informations collectées par Google »

Les données nous permettent de concevoir des services de meilleure qualité.

— Chapitre « Raisons pour lesquelles nous collectons vos données »

Les informations collectées

Explication des usages :

- Fournir nos services ;
- Assurer et améliorer nos services ;
- Développer de nouveaux services ;
- Proposer des services personnalisés, notamment en matière de contenu et d'annonces ;
- Évaluer les performances ;
- Communiquer avec vous ;
- Protéger Google, nos utilisateurs et le public.



2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Google

└─ Les informations collectées

Les informations collectées

Explication des usages :

- Fournir nos services ;
- Assurer et améliorer nos services ;
- Développer de nouveaux services ;
- Proposer des services personnalisés, notamment en matière de contenu et d'annonces ;
- Évaluer les performances ;
- Communiquer avec vous ;
- Protéger Google, nos utilisateurs et le public.

Éléments explicitement créés ou fournis

- des informations personnelles (nom, adresses, téléphone, etc.);
- des informations de paiement ;



2025-02-15

De la confiance

└ Cas d'usage

└ Google

└ Éléments explicitement créés ou fournis

Éléments explicitement créés ou fournis

- des informations personnelles (nom, adresses, téléphone, etc.);
- des informations de paiement;

Éléments explicitement créés ou fournis

- des informations personnelles (nom, adresses, téléphone, etc.);
- des informations de paiement ;
- oh, et puis :

Nous collectons également le contenu que vous créez, importez ou recevez de la part d'autres personnes via nos services. Cela inclut par exemple les e-mails que vous écrivez ou recevez, les photos et vidéos que vous enregistrez, les documents et feuilles de calcul que vous créez, ainsi que les commentaires que vous rédigez sur YouTube.

— Chapitre « Informations collectées par Google »

2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Google

└─ Éléments explicitement créés ou fournis

Éléments explicitement créés ou fournis

- des informations personnelles (nom, adresses, téléphone, etc.);
- des informations de paiement;
- et, et puis :

Nous collectons également le contenu que vous créez, importez ou recevez de la part d'autres personnes via nos services. Cela inclut par exemple les e-mails que vous écrivez ou recevez, les photos et vidéos que vous enregistrez, les documents et feuilles de calcul que vous créez, ainsi que les commentaires que vous rédigez sur YouTube.

— Chapitre « Informations collectées par Google »



Informations collectées 1/2

- Vos application, navigateurs et appareils ;

les identifiants uniques,	le numéro de version de l'application,
le type et les paramètres du navigateur,	l'adresse IP,
le type et les paramètres de l'appareil,	les rapports d'erreur,
le système d'exploitation,	l'activité du système,
des données relatives au réseau mobile,	la date, l'heure et l'URL de provenance de votre demande.

- votre activité ;

- ▶ ...
- ▶ *Les personnes avec lesquelles vous communiquez ou partagez du contenu.*
- ▶ *L'activité sur des applications et sites tiers qui utilisent nos services.*



2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Google

└─ Informations collectées 1/2

- Vos application, navigateurs et appareils ;
 - les identifiants uniques, le numéro de version de l'application,
 - le type et les paramètres du navigateur, l'adresse IP,
 - le type et les paramètres de l'appareil, les rapports d'erreur,
 - le système d'exploitation, l'activité du système,
 - des données relatives au réseau mobile, la date, l'heure et l'URL de provenance de votre demande.
- votre activité ;
 - ...
 - Les personnes avec lesquelles vous communiquez ou partagez du contenu.
 - L'activité sur des applications et sites tiers qui utilisent nos services.

- Ici et plus loin, les termes en italique sont des citations exactes des documents lus.

Information collectées 2/2

- *Informations relatives à votre position géographique ;*

GPS et autres données de capteurs, adresse IP, activité sur les services Google (étiquettes posées sur Maps par exemple), données de l'environnement : points d'accès Wi-Fi, antennes-relais GSM, Bluetooth.



2025-02-15

De la confiance

└ Cas d'usage

└ Google

└ Information collectées 2/2

Information collectées 2/2

● Informations relatives à votre position géographique ;
GPS et autres données de capteurs, adresse IP,
activité sur les services Google (étiquettes posées sur Maps par exemple),
données de l'environnement : points d'accès Wi-Fi, antennes-relais GSM,
Bluetooth.

Information collectées 2/2

- *Informations relatives à votre position géographique ;*

GPS et autres données de capteurs, adresse IP, activité sur les services Google (étiquettes posées sur Maps par exemple), données de l'environnement : points d'accès Wi-Fi, antennes-relais GSM, Bluetooth.

- Mais aussi :

Dans certains cas, Google collecte aussi des informations sur vous auprès de sources accessibles publiquement. [...] Nous pouvons aussi recueillir des informations sur vous auprès de partenaires de confiance, comme des services d'annuaire qui nous donnent des informations commerciales à afficher sur les services Google, des partenaires marketing qui nous fournissent des données sur des clients potentiels susceptibles de faire appel à nos services professionnels, et des partenaires de sécurité qui nous fournissent des données afin que nous puissions vous protéger contre les abus

— Chapitre « Informations collectées par Google »

2025-02-15

De la confiance

Cas d'usage

Google

Information collectées 2/2

Information collectées 2/2

- Informations relatives à votre position géographique ;

GPS et autres données de capteurs, adresse IP, activité sur les services Google (étiquettes posées sur Maps par exemple), données de l'environnement : points d'accès Wi-Fi, antennes-relais GSM, Bluetooth.

- Mais aussi :

Dans certains cas, Google collecte aussi des informations sur vous auprès de sources accessibles publiquement. [...] Nous pouvons aussi recueillir des informations sur vous auprès de partenaires de confiance, comme des services d'annuaire qui nous donnent des informations commerciales à afficher sur les services Google, des partenaires marketing qui nous fournissent des données sur des clients potentiels susceptibles de faire appel à nos services professionnels, et des partenaires de sécurité qui nous fournissent des données afin que nous puissions vous protéger contre les abus

— Chapitre « Informations collectées par Google »

Cas pratique : NOCAPTCHA reCaptcha

- reCaptcha permet la protection contre les robots.
- Au cours du temps, le contrôle s'est appuyé sur des puzzles...

<https://fr.wikipedia.org/wiki/ReCAPTCHA>

<https://www.avg.com/en/signal/what-is-captcha>



2025-02-15

De la confiance

└ Cas d'usage

└ Google

└ Cas pratique : NOCAPTCHA reCaptcha

- reCaptcha permet la protection contre les robots.
- Au cours du temps, le contrôle s'est appuyé sur des puzzles...

<https://fr.wikipedia.org/wiki/ReCAPTCHA>
<https://www.avg.com/en/signal/what-is-captcha>



- reCaptcha est une société acquise par Google en 2009. Elle produit un logiciel de contrôle initialement basé sur la reconnaissance d'un texte, puis d'une image, puis la résolution d'une opération ou d'un puzzle.
- Dans sa dernière version, l'outil demande seulement de cocher une case, ou même est invisible. La vérification du caractère humain de l'utilisateur se base sur ses interactions avec le matériel, mais aussi les caractéristiques de celui-ci, l'analyse des cookies présents, ou la présence d'un historique de navigation.

Cas pratique : NOCAPTCHA reCaptcha

- reCaptcha permet la protection contre les robots.
- Au cours du temps, le contrôle s'est appuyé sur des puzzles...
- ... des heuristiques sur le comportement de l'utilisateur ...

<https://fr.wikipedia.org/wiki/ReCAPTCHA>

<https://www.avg.com/en/signal/what-is-captcha>



2025-02-15

De la confiance

└ Cas d'usage

└ Google

└ Cas pratique : NOCAPTCHA reCaptcha

Cas pratique : NOCAPTCHA reCaptcha

- reCaptcha permet la protection contre les robots.
- Au cours du temps, le contrôle s'est appuyé sur des puzzles...
- ... des heuristiques sur le comportement de l'utilisateur ...

<https://fr.wikipedia.org/wiki/ReCAPTCHA>
<https://www.avg.com/en/signal/what-is-captcha>



- reCaptcha est une société acquise par Google en 2009. Elle produit un logiciel de contrôle initialement basé sur la reconnaissance d'un texte, puis d'une image, puis la résolution d'une opération ou d'un puzzle.
- Dans sa dernière version, l'outil demande seulement de cocher une case, ou même est invisible. La vérification du caractère humain de l'utilisateur se base sur ses interactions avec le matériel, mais aussi les caractéristiques de celui-ci, l'analyse des cookies présents, ou la présence d'un historique de navigation.

Cas pratique : NOCAPTCHA reCaptcha

- reCaptcha permet la protection contre les robots.
- Au cours du temps, le contrôle s'est appuyé sur des puzzles...
- ... des heuristiques sur le comportement de l'utilisateur ...
- ... puis sur l'analyse des cookies et de l'historique du navigateur.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/ReCAPTCHA>

<https://www.avg.com/en/signal/what-is-captcha>



2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Google

└─ Cas pratique : NOCAPTCHA reCaptcha

- reCaptcha permet la protection contre les robots.
- Au cours du temps, le contrôle s'est appuyé sur des puzzles...
- ... des heuristiques sur le comportement de l'utilisateur ...
- ... puis sur l'analyse des cookies et de l'historique du navigateur.

<https://fr.wikipedia.org/wiki/ReCAPTCHA>
<https://www.avg.com/en/signal/what-is-captcha>



- reCaptcha est une société acquise par Google en 2009. Elle produit un logiciel de contrôle initialement basé sur la reconnaissance d'un texte, puis d'une image, puis la résolution d'une opération ou d'un puzzle.
- Dans sa dernière version, l'outil demande seulement de cocher une case, ou même est invisible. La vérification du caractère humain de l'utilisateur se base sur ses interactions avec le matériel, mais aussi les caractéristiques de celui-ci, l'analyse des cookies présents, ou la présence d'un historique de navigation.

Le cas Twitter

<https://twitter.com/fr/privacy>



2025-02-15

De la confiance
└─ Cas d'usage
 └─ Twitter / X
 └─ Le cas Twitter

Le cas Twitter

<https://twitter.com/fr/privacy>

- Encore une fois, design clair, grandes images, recherche de la connivence avec l'utilisateur, et renversement de la responsabilité : « Vérifiez vos paramètres ».

Les accroches des premiers chapitres

Vous fournissez certaines données et nous recevons certaines données. En contrepartie, nous offrons des services utiles. Ce n'est pas ce que vous aviez en tête ? Vérifiez vos paramètres.

— Chapitre « Quelles sont les données que vous recueillez à mon sujet ? »

Pour faire de X le service que vous connaissez et aimez.

— Chapitre « Comment utilisez-vous mes informations ? »

2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Twitter / X

└─ Les accroches des premiers chapitres

Vous fournissez certaines données et nous recevons certaines données. En contrepartie, nous offrons des services utiles. Ce n'est pas ce que vous aviez en tête ? Vérifiez vos paramètres.

— Chapitre « Quelles sont les données que vous recueillez à mon sujet ? »

Pour faire de X le service que vous connaissez et aimez.

— Chapitre « Comment utilisez-vous mes informations ? »



Utilisation des données

- *Exploiter, améliorer et personnaliser nos services*
- *Promouvoir la sûreté et la sécurité*
- *Mesurer, analyser et améliorer nos services*
- *Communiquer avec vous à propos de nos services*
- *Effectuer des recherches*



2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Twitter / X

└─ Utilisation des données

Utilisation des données

- Exploiter, améliorer et personnaliser nos services
- Promouvoir la sûreté et la sécurité
- Mesurer, analyser et améliorer nos services
- Communiquer avec vous à propos de nos services
- Effectuer des recherches

- Je passe sur le chapitre « Quelles sont les données que vous recueillez à mon sujet ? » qui liste identifie là encore ce qui est explicitement fourni, ce qui est collecté, et ce qui est obtenu de tiers.
- Le chapitre est introduit par une formulation des plus floues ; sous le prétexte que différentes informations servent à plusieurs choses, et plutôt que de lister exhaustivement toutes ces choses, les cinq principes habituels sont listés avec une poignée d'exemples.
- Les recherches en question sont « des études, des enquêtes, des tests de produits et des opérations de dépannage ».

Utilisation des données

- *Exploiter, améliorer et personnaliser nos services*
- *Promouvoir la sûreté et la sécurité*
- *Mesurer, analyser et améliorer nos services*
- *Communiquer avec vous à propos de nos services*
- *Effectuer des recherches*

En raison du mode de fonctionnement des systèmes qui nous permettent de vous fournir nos services, il n'est pas facile de classer en diverses catégories la manière dont nous utilisons les informations que nous collectons.

— Chapitre « Comment utilisez-vous mes informations ? »



2025-02-15

De la confiance

└ Cas d'usage

└ Twitter / X

└ Utilisation des données

Utilisation des données

- Exploiter, améliorer et personnaliser nos services
- Promouvoir la sûreté et la sécurité
- Mesurer, analyser et améliorer nos services
- Communiquer avec vous à propos de nos services
- Effectuer des recherches

En raison du mode de fonctionnement de nos systèmes et de ceux qui nous permettent de vous fournir nos services, il n'est pas facile de classer en diverses catégories la manière dont nous utilisons les informations que nous collectons.

— Cliquez « Comment utilisez-vous mes informations ? »

- Je passe sur le chapitre « Quelles sont les données que vous recueillez à mon sujet ? » qui liste et identifie là encore ce qui est explicitement fourni, ce qui est collecté, et ce qui est obtenu de tiers.
- Le chapitre est introduit par une formulation des plus floues ; sous le prétexte que différentes informations servent à plusieurs choses, et plutôt que de lister exhaustivement toutes ces choses, les cinq principes habituels sont listés avec une poignée d'exemples.
- Les recherches en question sont « des études, des enquêtes, des tests de produits et des opérations de dépannage ».

Partage des données 1/2

- *Quand vous postez et partagez*
- *Avec des tiers et intégrations tierces*

- ▶ *Avec des prestataires de services*

Akamai Technologies (États-Unis),
 Amazon Web Services (États-Unis),
 Google (États-Unis),
 HackerOne (États-Unis),
 NAVEX Global (États-Unis),

PRO Unlimited (États-Unis),
 Salesforce.com (États-Unis),
 Slack Technologies (États-Unis),
 Tipalti (États-Unis)

- ▶ *Avec des annonceurs*
- ▶ *Contenus tiers et intégrations*
- ▶ *Par l'intermédiaire de nos API*



2025-02-15

De la confiance

└ Cas d'usage

└ Twitter / X

└ Partage des données 1/2

- *Quand vous postez et partagez*
- *Avec des tiers et intégrations tierces*
 - ▶ *Avec des prestataires de services*
 - Akamai Technologies (États-Unis), Amazon Web Services (États-Unis), Google (États-Unis), HackerOne (États-Unis), NAVEX Global (États-Unis),
 - PRO Unlimited (États-Unis), Salesforce.com (États-Unis), Slack Technologies (États-Unis), Tipalti (États-Unis)
 - ▶ *Avec des annonceurs*
 - ▶ *Contenus tiers et intégrations*
 - ▶ *Par l'intermédiaire de nos API*

Patage des données 1/2

- *Lorsque la loi l'impose, pour éviter un préjudice ou en vue de la poursuite de l'intérêt général*
- *Avec nos sociétés affiliées*
 - Archive Vine
 - Archive Twitpic
 - Parchemin
- *En conséquence d'un changement de propriétaire*



2025-02-15

De la confiance

└─ Cas d'usage

└─ Twitter / X

└─ Patage des données 1/2

- Lorsque la loi l'impose, pour éviter un préjudice ou en vue de la poursuite de l'intérêt général
- Avec nos sociétés affiliées
 - Archive Vine
 - Archive Twitpic
 - Parchemin
- En conséquence d'un changement de propriétaire

- Le « changement de propriétaire » comprend aussi bien les sessions et la faillite que l'acquisition ou la fusion avec une autre structure.

Synthèse

On observe une convergence des règles :

- elles sont archétypales et ne donnent que des généralités ;
- elles révèlent une similarité des *business models*.

Le problème n'épargne pas les services payants.

2025-02-15

De la confiance
└─ Cas d'usage
 └─ Synthèse
 └─ Synthèse

Synthèse

On observe une convergence des règles :
• elles sont archétypales et ne donnent que des généralités ;
• elles révèlent une similarité des *business models*.

Le problème n'épargne pas les services payants.

- Même lisibles, les informations données restent donc très incomplètes pour pouvoir se faire une idée exacte du traitement des données.
- Dans les pires cas, elles vont jusqu'à figurer un renversement de la contrainte : faire d'une obligation légale une attention particulière de l'entreprise aux utilisateurs. Voire même à leur retourner la responsabilité de leurs données.



Synthèse

On observe une convergence des règles :

- elles sont archétypales et ne donnent que des généralités ;
- elles révèlent une similarité des *business models*.

Le problème n'épargne pas les services payants.

Le problème n'épargne pas non plus des services libres !

2025-02-15

De la confiance
└─ Cas d'usage
 └─ Synthèse
 └─ Synthèse

Synthèse

On observe une convergence des règles :

- elles sont archétypales et ne donnent que des généralités ;
- elles révèlent une similarité des *business models*.

Le problème n'épargne pas les services payants.
Le problème n'épargne pas non plus des services libres !

- Même lisibles, les informations données restent donc très incomplètes pour pouvoir se faire une idée exacte du traitement des données.
- Dans les pires cas, elles vont jusqu'à figurer un renversement de la contrainte : faire d'une obligation légale une attention particulière de l'entreprise aux utilisateurs. Voire même à leur retourner la responsabilité de leurs données.



1 Des relations contractuelles

2 Cas d'usage

- Disney+
- Google
- Twitter / X
- Synthèse

3 À qui se fier ?



2025-02-15

De la confiance

↳ À qui se fier ?

• Des relations contractuelles

• Cas d'usage

- Disney+
- Google
- Twitter / X
- Synthèse

• À qui se fier ?

La relation vendeur / acheteur

Selon l'article *Confiance* sur Wikipedia, quatre variables structurantes jouent un rôle clé :

- ❶ les affinités (les atomes crochus entre les deux parties) ;
- ❷ la bienveillance ou le soin qu'une partie prend envers le bien-être de l'autre partie ;
- ❸ les habiletés ou la reconnaissance des compétences de l'autre (le vendeur sait de quoi il parle et l'acheteur sait ce qu'il veut) ;
- ❹ l'intégrité.

Les deux premières composantes sont considérées comme étant émotionnelles puisqu'elles relèvent du senti et les deux suivantes comme étant cognitives, puisqu'elles sous-entendent une évaluation rationnelle.



2025-02-15

De la confiance

↳ À qui se fier ?

↳ La relation vendeur / acheteur

La relation vendeur / acheteur

Selon l'article *Confiance* sur Wikipedia, quatre variables structurantes jouent un rôle clé :

- ❶ les affinités (les atomes crochus entre les deux parties) ;
- ❷ la bienveillance ou le soin qu'une partie prend envers le bien-être de l'autre partie ;
- ❸ les habiletés ou la reconnaissance des compétences de l'autre (le vendeur sait de quoi il parle et l'acheteur sait ce qu'il veut) ;
- ❹ l'intégrité.

Les deux premières composantes sont considérées comme étant émotionnelles puisqu'elles relèvent du senti et les deux suivantes comme étant cognitives, puisqu'elles sous-entendent une évaluation rationnelle.

- Faire un choix signifie éclairé consiste donc à limiter les composantes émotionnelles et à prendre le temps de juger des faits. Évidemment ce n'est pas si simple.

Faire un choix cartésien

Il faut s'affranchir autant que possible des composantes émotionnelles :

- ne pas se fier aveuglément à une marque ;
- prendre de la distance avec le ton utilisé dans la communication ;
- choisir des critères rationnels (Où sont hébergées les données ? Leur usage est-il justifié ? etc.).



2025-02-15

De la confiance
└─ À qui se fier ?

└─ Faire un choix cartésien

Faire un choix cartésien

Il faut s'affranchir autant que possible des composantes émotionnelles :

- ne pas se fier aveuglément à une marque ;
- prendre de la distance avec le ton utilisé dans la communication ;
- choisir des critères rationnels (Où sont hébergées les données ? Leur usage est-il justifié ? etc.).

- Une fois les termes du contrat pesés, il s'agit d'estimer l'importance du besoin par rapport à la contrepartie demandée. De faire au mieux, dans une situation donnée, tout en protégeant sa vie privée.
- Au-delà de la proposition sur le papier, il faut enfin juger de l'intégrité du vendeur.

Faire un choix cartésien

Il faut s'affranchir autant que possible des composantes émotionnelles :

- ne pas se fier aveuglément à une marque ;
- prendre de la distance avec le ton utilisé dans la communication ;
- choisir des critères rationnels (Où sont hébergées les données ? Leur usage est-il justifié ? etc.).

Il est nécessaire de comprendre les termes de l'accord :

- les CGU détaillent ce que l'on est en droit d'attendre, ce à quoi l'on s'engage ;
- les règles de confidentialité permettent de juger de la pertinence du service ;



2025-02-15

De la confiance
└─ À qui se fier ?

└─ Faire un choix cartésien

Faire un choix cartésien

Il faut s'affranchir autant que possible des composantes émotionnelles :

- ne pas se fier aveuglément à une marque ;
- prendre de la distance avec le ton utilisé dans la communication ;
- choisir des critères rationnels (Où sont hébergées les données ? Leur usage est-il justifié ? etc.).

Il est nécessaire de comprendre les termes de l'accord :

- les CGU détaillent ce que l'on est en droit d'attendre, ce à quoi l'on s'engage ;
- les règles de confidentialité permettent de juger de la pertinence du service ;

- Une fois les termes du contrat pesés, il s'agit d'estimer l'importance du besoin par rapport à la contrepartie demandée. De faire au mieux, dans une situation donnée, tout en protégeant sa vie privée.
- Au-delà de la proposition sur le papier, il faut enfin juger de l'intégrité du vendeur.

Faire confiance

Toute relation repose sur la confiance.

- Elle s'accorde jusqu'à preuve d'un mauvais agissement.
- Elle s'accorde plus facilement avec l'appui de personnes de confiance ou selon une chaîne de relations.
(Les amis de mes amis sont mes amis.)

La chaîne de confiance est le moyen selon lequel fonctionnent les outils de sécurité sur Internet : la signature PGP, la signature des certificats SSL, ...



2025-02-15

De la confiance
└─ À qui se fier ?

└─ Faire confiance

Faire confiance

Toute relation repose sur la confiance.

- Elle s'accorde jusqu'à preuve d'un mauvais agissement.
- Elle s'accorde plus facilement avec l'appui de personnes de confiance ou selon une chaîne de relations.
(Les amis de mes amis sont mes amis.)

La chaîne de confiance est le moyen selon lequel fonctionnent les outils de sécurité sur Internet : la signature PGP, la signature des certificats SSL, ...

- Sans jamais perdre de vue que le seul objet d'une entreprise est de gagner de l'argent, lui accorder sa confiance consiste à estimer que les règles qu'elles proposent sont acceptables et qu'elle les applique honnêtement. Il faut s'affranchir de la « une bonne première impression ».
- Parabole : en amour, le jugement est principalement guidé par des composantes émotionnelles. L'amour est aveugle. Mais il repose aussi sur la confiance, laquelle découle du jugement des gestes et des dires de l'être aimé au quotidien. Il se perd lorsque l'attention faiblit ou si des trahisons s'accumulent.

Faire la part des choses

Souscrire à un service, c'est aussi peser les avantages et les inconvénients :

- les données partagées sont potentiellement disponibles pour toujours ;
- mais toutes les données n'ont pas la même importance.

Il est possible de limiter l'intrusion d'un service :

- en donnant le minimum d'informations nécessaires ;
- en évitant de faire appel à des tiers au travers de ce service ;
- en utilisant une identité spécifique à ce service.

L'importance accordée à telle ou telle information dépend de chacun.
Le choix résulte d'un besoin et de convictions à un instant donné.



2025-02-15

De la confiance
└─ À qui se fier ?

└─ Faire la part des choses

Faire la part des choses

Souscrire à un service, c'est aussi peser les avantages et les inconvénients :

- les données partagées sont potentiellement disponibles pour toujours ;
- mais toutes les données n'ont pas la même importance.

Il est possible de limiter l'intrusion d'un service :

- en donnant le minimum d'informations nécessaires ;
- en évitant de faire appel à des tiers au travers de ce service ;
- en utilisant une identité spécifique à ce service.

L'importance accordée à telle ou telle information dépend de chacun.
Le choix résulte d'un besoin et de convictions à un instant donné.

- Attention, segmenter son identité est complexe. Il est très facile d'établir un profil avec seulement quelques informations sur le navigateur, le système utilisé, la taille de l'écran, etc.
- Ne pas se dire non plus, enfin, que tout est déjà donné et que c'est foutu. Il n'est jamais trop tard pour commencer à faire attention. Beaucoup de données d'ailleurs périssent.

C'est fini !

Merci de votre attention.
Des questions ?

